

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHU Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /223

Partenariat avec le centre méditerranéen de la photographie à l'Espace Diamant

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Le Centre Méditerranéen de la Photographie, association loi 1901 conventionnée par la Collectivité Territoriale de Corse depuis 1990, centre ressource iconographique de l'île développe une action de commande photographique, un travail d'éducation à l'image pour tous les publics, la diffusion de l'Art photographique et met en place des partenariats afin de faire rayonner sa collection (CRDP, Ville de Bastia ...).

DE 2011 à 2013, La Ville d'Ajaccio a travaillé en partenariat avec le Centre Méditerranéen de la Photographie (convention triennale) en organisant chaque année à l'Espace Diamant une exposition photographique d'une durée de deux mois sur une thématique établie en concertation. ces manifestations donnent lieu à de nombreuses rencontres avec les scolaires assurées par l'animatrice du CMP.

De 2011 à 2013, le CMP qui met à disposition gracieusement les œuvres de ses collections, a proposé au public en concertation avec la Ville :

- « 20 ans de collections photographiques ».
- « L'humanité en guerre » en partenariat avec le Comité International de la Croix Rouge. Dont un témoignage bouleversant du « Printemps Arabe ».
- « L'humain dans la ville » qui regroupait 6 photographes de renom et conviait à une réflexion sur l'espace urbain.
- « Corse 1943, les combattants de la liberté » de Roberto Battestini

Ces expositions ont eu un grand succès public et ont permis de sensibiliser un grand nombre d'élèves à l'art photographique, aussi le renouvellement de la convention 2015/2017 conforterait le travail d'éducation à l'image des tous les publics entrepris grâce à ce partenariat.

En octobre et novembre 2014, le CMP et l'espace diamant organise l'exposition « Le train du cœur » de Jane Evelyn Atwood : un reportage photographique sur le train pour traiter de la ruralité en Corse à travers les paysages qu'il traverse, les liens qu'il permet entre les usagers, mais aussi sur la vie du rail.

Un projet réalisé avec la participation des chemins de fer de la Corse.

Les autres expositions qui suivront seront définies ultérieurement en concertation avec les services de la Ville.

De plus, toutes les expositions temporaires seront accompagnées d'actions pédagogiques en direction des scolaires.

Pour la réalisation de cette exposition la Ville prendra en charge les frais de transport des œuvres, les affiches, les cartons d'invitation, le coût des assurances de chaque exposition ainsi que les frais du vernissage.

Les crédits disponibles sont inscrits au BP 2014 Fonction 33, Chapitre 11, Article 6233, Enveloppe 11344.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le renouvellement de la convention Ville d'Ajaccio/CMP pour la période 2015/2016

D'APPROUVER la réalisation de l'exposition 2014 : « Le train du cœur »

D'AUTORISER le Député - Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.
VU l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2014

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le renouvellement de la convention Ville d'Ajaccio/CMP pour la période 2015/2016
La réalisation de l'exposition 2014 : « Le train du cœur »

AUTORISE le Député Maire

A signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation.

Les crédits sont inscrits au BP 2014, seront proposés à l'inscription du budget 2015 et les dépenses seront imputées à l'article 6233, Chapitre 11, Fonction 33

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCHANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014
Publication : 06/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

